

# H-T Paintstik® Green

LA-CO Industries, Inc.

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)  
Date d'émission: 03/05/2015  
Version: 1.0

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

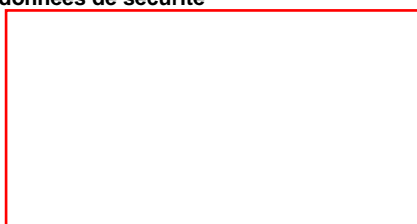
Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : H-T Paintstik® Green

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Marquage.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.  
1201 Pratt Boulevard  
Elk Grove Village, IL. 60007-5746  
Phone: (847) 956-7600  
Fax: (847) 956-9885  
E-mail: customer\_service@laco.com



### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément à la norme général harmonisé

Eye Irrit. 2A H319  
Skin Sens. 1 H317  
Carc. 1B H350  
STOT RE 1 H372  
Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H350 - Peut provoquer le cancer  
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées  
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection  
P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau de l'eau  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin  
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise  
P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)

# H-T Paintstik® Green

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser  
P405 - Garder sous clef  
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une installation de collecte des déchets autorisée

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification (GHS)
cobalt titanate green spinel C.I. 77377	(n° CAS) 68186-85-6	35.14	Skin Sens. 1, H317 Carc. 1B, H350 STOT RE 1, H372
2,4,7,9-Tetramethyl-5-decyne-4,7-diol ethoxylate	(n° CAS) 9014-85-1	0.52 - 0.80	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 3, H402 Aquatic Chronic 3, H412
2,4,7,9-tetramethyldec-5-yne-4,7-diol	(n° CAS) 126-86-3	0.20 - 0.80	Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Polyethylene Glycol Octylphenyl Ether	(n° CAS) 9036-19-5	0.77 - 0.80	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2A, H319 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Faire boire beaucoup d'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Brouillard d'eau.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

# H-T Paintstik® Green

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et récolter comme tout solide.

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

Produits incompatibles : Bases. acide. Oxydants forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marquage.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

H-T Paintstik® Green		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
cobalt titanate green spinel C.I. 77377 (68186-85-6)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0.02 mg/m <sup>3</sup> cobalt and inorganic compounds, as Co; 0.2 mg/m <sup>3</sup> nickel metal and insoluble compounds, as Ni
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	0.1 mg/m <sup>3</sup> cobalt metal, dust, and fume, as Co; 1 mg/m <sup>3</sup> nickel metal and insoluble compounds, as Ni
2,4,7,9-Tetramethyl-5-decyne-4,7-diol ethoxylate (9014-85-1)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
2,4,7,9-tetramethyldec-5-yne-4,7-diol (126-86-3)		
ACGIH	Non applicable	

# H-T Paintstik® Green

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### 2,4,7,9-tetramethyldec-5-yne-4,7-diol (126-86-3)

OSHA	Non applicable
------	----------------

### Polyethylene Glycol Octylphenyl Ether (9036-19-5)

ACGIH	Non applicable
-------	----------------

OSHA	Non applicable
------	----------------

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Évitez la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire, la compensation des surfaces de la poussière avec de l'air comprimé). Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants imperméables poussière. Utilisez des gants en caoutchouc.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements imperméables.
Protection des voies respiratoires	: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez respirateur purificateur d'air équipé de cartouches de filtrage particulaire.
Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Un marqueur de crayon comme solide.
Couleur	: Vert(e).
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 120 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 93 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0 %
---------------	-------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

# H-T Paintstik® Green

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### 10.4. Conditions à éviter

Contact avec les matières incompatibles. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

acides. Bases. Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Acides organiques. Aldehydes. Alcohols. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

#### cobalt titanate green spinel C.I. 77377 (68186-85-6)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg no deaths occurred
----------------	---------------------------------

#### 2,4,7,9-Tetramethyl-5-decyne-4,7-diol ethoxylate (9014-85-1)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2 mg/l/4h

#### Polyethylene Glycol Octylphenyl Ether (9036-19-5)

DL50 orale rat	1900 (1900 - 5000) mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	1900.000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### cobalt titanate green spinel C.I. 77377 (68186-85-6)

Indications complémentaires	lungs; inhalation
-----------------------------	-------------------

#### 2,4,7,9-Tetramethyl-5-decyne-4,7-diol ethoxylate (9014-85-1)

NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	200 mg/kg de poids corporel
--	-----------------------------

Danger par aspiration : Non classé

### Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Voies d'exposition probables : Contact avec la peau et les yeux.;Inhalation

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2,4,7,9-Tetramethyl-5-decyne-4,7-diol ethoxylate (9014-85-1)

CL50 poisson 1	52.5 mg/l juvenile S. maximus
CE50 Daphnie 1	166 mg/l
ErC50 (algues)	15 mg/l
NOEC chronique algues	1 mg/l

#### Polyethylene Glycol Octylphenyl Ether (9036-19-5)

CL50 poisson 1	4 (4 - 8.9) mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	18 (18 - 26) mg/l 48 h

# H-T Paintstik® Green

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / Lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

H-T Paintstik® Green	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
2,4,7,9-Tetramethyl-5-decyne-4,7-diol ethoxylate (9014-85-1)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Polyethylene Glycol Octylphenyl Ether (9036-19-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	> 60 % 28 d

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

2,4,7,9-Tetramethyl-5-decyne-4,7-diol ethoxylate (9014-85-1)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	< 24
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
Polyethylene Glycol Octylphenyl Ether (9036-19-5)	
Log Pow	2.7

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG

Non réglementé pour le transport

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

### Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations États-Unis

cobalt titanate green spinel C.I. 77377 (68186-85-6)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
Ethoxylated acetylene diols (9014-85-1)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
2,4,7,9-tetramethyldec-5-yne-4,7-diol (126-86-3)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
Polyethylene Glycol Octylphenyl Ether (9036-19-5)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis Listed on United States SARA Section 313	

### 15.2. Réglementations internationales

#### CANADA

# H-T Paintstik® Green

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### **cobalt titanate green spinel C.I. 77377 (68186-85-6)**

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

### **Ethoxylated acetylene diols (9014-85-1)**

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

### **2,4,7,9-tetramethyldec-5-yne-4,7-diol (126-86-3)**

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

### **Polyethylene Glycol Octylphenyl Ether (9036-19-5)**

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

## Réglementations UE

### **cobalt titanate green spinel C.I. 77377 (68186-85-6)**

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

### **Ethoxylated acetylene diols (9014-85-1)**

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

### **2,4,7,9-tetramethyldec-5-yne-4,7-diol (126-86-3)**

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

### **Polyethylene Glycol Octylphenyl Ether (9036-19-5)**

Listed on European List of Notified Chemical Substances (ELINCS)

## Directives nationales

### **H-T Paintstik® Green**

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).  
Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).  
Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).

## 15.3. Les réglementations américaines

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Indications de changement

: Document original.

Sources des données

: ACGIH 2000.

Canadian Centre for Occupational Health and Safety. Accessible à:  
[http://www.ccohs.ca/oshanswers/legisl/SIMDUT\\_classifi.html](http://www.ccohs.ca/oshanswers/legisl/SIMDUT_classifi.html).

ESIS (European chemical Substances Information System; accessible à:  
<http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=cla>.

European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessible à  
<http://echa.europa.eu/>. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.

National Fire Protection Association; Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.

OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.

REGULATION (EC) No 1272/2008 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 December 2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures, amending and repealing Directives 67/548/EEC and 1999/45/EC, and amending Regulation (EC) No 1907/2006.

TSCA Chemical Substance Inventory. Accessible à  
<http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.



# H-T Paintstik® Green

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / Lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

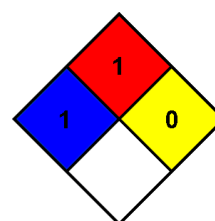
Abréviations et acronymes : ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).  
ATE: Estimation de toxicité aiguë.  
CAS (Chemical Abstracts Service) nombre.  
CLP: Classification, étiquetage, emballage.  
EC50: Concentration de l'environnement associée à une réponse de 50% de la population d'essai.  
GHS: Globally Harmonized System (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).  
LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai.  
OSHA: Occupational Safety & Health Administration.  
PBT: Persistantes, bioaccumulables, toxiques.  
STEL: À court terme de limites d'exposition.  
TSCA: Toxic Substances Control Act.  
TWA: Temps Poids moyen.

Autres informations : Aucun(e).

danger pour la santé NFPA : 1 - L'exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des blessures légères résiduelle, même si aucun traitement n'est donné.

Danger d'incendie NFPA : 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.

Réactivité NFPA : 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



### Textes complet des phrases H:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Acute 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Carc. 1B	Cancérogénicité, Catégorie 1B
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H350	Peut provoquer le cancer
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**SDS Prepared by:** The Redstone Group, LLC  
6397 Emerald Pkwy.  
Suite 200  
Dublin, OH USA 43016  
T 614-923-7472  
[www.redstonegrp.com](http://www.redstonegrp.com)

LACO NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit